



Contexte général

Les fêtes de fin d'année se rapprochent et pour l'instant le contexte, aussi bien international que national, n'invite pas vraiment à se réjouir.

Après une énième prise de parole, dont on peut légitimement s'interroger si elle était faite pour exister encore en tant que chef de l'état ou pour, à la manière d'autres, être candidat sans l'avoir annoncé, Emmanuel Macron est à peine revenu sur l'épidémie de Covid, annonçant, comme chacun s'y attendait, la prolongation du pass sanitaire et son extension progressive à la 3ème dose pour l'instant pour les personnes de plus de 65 ans. Il s'est ensuite, charité bien ordonnée commençant par soi-même, fait le chantre de sa propre action, osant vanter les mérites de la réforme de l'allocation chômage et se projetant sur un projet de réforme des retraites, pour mieux camoufler son échec précédent, semblant certes renoncer au système par points mais, faisant encore une pirouette pour contribuer à propager l'idée fausse de la nécessité de repousser une nouvelle fois l'âge de départ, rejoignant ainsi un vote récent du Sénat.

Naturellement, pas un mot de celui qui devrait pourtant être le garant des institutions républicaines sur l'odeur nauséabonde en suspens dans la campagne et qui ne se dissipe pas. Dans une actualité marquée par des propos indignes envers les migrants, des Unes dans la presse illustrant non seulement le racisme ambiant mais s'en prenant même aux enseignant.es pour leur action à son encontre et plus largement envers les discriminations en général, notre fédération, contrairement au Ministre, a su se positionner clairement face aux menaces venant de l'extrême-droite.

Sur le plan écologique, la COP26, comme il fallait s'y attendre, en l'absence de protagonistes majeurs comme la République Populaire de Chine ou la Russie, marquée par une valse des jets privés et des invités comme le PDG d'Amazon, tousse encore. Il nous faudra ainsi attendre pour que les grands changements nécessaires soient réellement mis à l'ordre du jour. Certains lobbies, comme les tenants de l'agriculture productiviste, les mêmes qui entendent généraliser les méga-bassines, peuvent donc continuer de se frotter les mains malgré les mobilisations locales. Pas d'inquiétude non plus, les jeux d'hiver à Pékin et la coupe du monde de football dans des stades climatisés au Qatar auront bien lieu !

Fin du monde et fin du mois, les problématiques sont non seulement toujours là mais, comme les inégalités, se renforcent ! Tandis que les géants du secteur énergétique engrangent les bénéfices, la précarité énergétique et les difficultés globales de pouvoir d'achat, liées notamment aux dépenses énergétiques (carburant, gaz, électricité) s'accroissent.

L'actualité est également tristement marquée par la saison de la chasse et son lot de victimes... la chasse aux fraudeurs mais attention pas tous les gibiers, pas les pratiquants de "l'optimisation fiscale" des Pandora papers dont certains figurent parmi le patronat et les élus français. Non, seulement la chasse en enclos, à l'intérieur de nos frontières, parmi les allocataires des minimas sociaux déjà touchés par la nouvelle réforme mise en place. Encore une fois, un gouvernement fort avec les faibles, faibles avec les forts....

Les écarts sociaux se traduisent par des soubresauts budgétaires qui se font bien sûr également sentir dans le secteur éducatif. Hélas, il n'y aura pas non plus cette année d'erreur de la Blanque (!!) en notre faveur... Dans la continuité des années précédentes, le ministère va rendre 75 millions d'euros ! Pourtant cela aurait :

- permis de ne pas supprimer 422 postes supplémentaires dans le second degré à la rentrée prochaine,
- pu être alloué aux personnels toujours sous-rémunérés, qu'il s'agisse des enseignant.es, des AED encore écarté.es des primes de l'Education Prioritaire ou bien évidemment des AESH,
- permis de mieux accompagner les collectivités locales, contrairement à ce qu'affirme le ministre, dans l'achat de matériel (type capteurs CO2) dans un contexte de lente reprise de l'épidémie Covid conjuguée à une inquiétude grandissante pour un service public de plus en plus dégradé.

En effet, nos services publics sont de plus en plus en souffrance ! Toute une succession de mouvements sociaux dans notre région (SNCF, propreté publique à Saint-Nazaire, Agents Enedis à Rezé, Sapeurs-Pompiers du Maine et Loire, Facteurs de Bonnétable, transports urbains de la communauté urbaine du Mans...) le montrent bien. Et le projet de loi de finances 2022 annonce encore et toujours plus d'austérité pour les Services Publics (mais des créations de poste à l'Intérieur).

C'est particulièrement vrai pour notre service public de santé qui voit plusieurs hôpitaux et leurs services d'urgence cruellement menacés un peu partout dans notre académie, notamment en Mayenne et en Sarthe.

Protection Sociale

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale est très inquiétant : non seulement il n'est pas de nature à répondre aux besoins déjà existants, mis en évidence et aggravés par la crise sanitaire (manque de personnels de santé, d'infrastructures hospitalières), mais sa présentation annonce des réformes structurelles de nature libérale et comptable, à la manière de celle des retraites.

Ainsi, la protection sociale complémentaire des agent.es est en train d'être profondément réformée : à l'instar du privé, la couverture santé et prévoyance complémentaire (mutuelle, assurance) pourrait devenir obligatoire en contre-partie d'une participation financière de l'employeur public. Il sera donc possible de solliciter, à titre transitoire, une participation forfaitaire de 15 euros à partir de janvier prochain.

Cette mesure est présentée par le gouvernement comme sociale et permettant de gagner en pouvoir d'achat. Vraiment ? Même lorsque la participation de l'employeur sera fixée à 50% de la cotisation, nous serons loin de rattraper les pertes induites par des années de gel du point d'indice : le pouvoir d'achat ne sera amélioré que par une augmentation du traitement de tous et toutes les agent.es. Mais surtout, il faut rappeler que ce sont les tickets modérateurs, les forfaits, les dépassements d'honoraires et les reculs successifs imposés à la Sécurité sociale (déremboursements) qui rendent aujourd'hui quasiment indispensable la souscription à une assurance complémentaire. La mise en œuvre de l'ANI de 2013, qui a rendu obligatoire cette complémentaire pour les salarié.es du privé, sous forme d'un contrat collectif choisi et imposé par l'employeur, a favorisé ces reculs de la couverture de la Sécurité sociale ainsi que l'augmentation du poids des assurances privées au détriment des mutuelles. D'ailleurs, Amélie de Montchalin a d'ores et déjà commencé à faire pression pour que les négociations aboutissent à des contrats de groupe avec adhésion obligatoire, ce qui est un moyen pour l'employeur de faire baisser le coût global de sa participation (le second étant de choisir une couverture santé et prévoyance peu protectrice donc moins chère, obligeant les salarié.es et agent.es à sur-cotiser). Le gouvernement a ainsi programmé, dans son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, un avantage financier de l'adhésion à ce type de contrat dans le privé. Des sommes importantes se voient donc désocialisées et défiscalisées, au détriment des principes de solidarité intergénérationnelle, familiale et de revenus, qui sont ceux de la Sécurité Sociale. En effet, le projet de loi ne prévoit pas de participation de l'employeur pour les retraité.es (ni d'ailleurs pour les enfants des agent.es). Des cotisations forfaitaires et non proportionnelles pèseraient en outre plus lourd pour les bas salaires. On passe donc du principe solidaire « À chacun selon ses besoins », qui a fondé la

Sécurité sociale, à la logique assurancielle individuelle marchande que l'on peut résumer par « À chacun selon ses moyens ».

À l'hôpital, le ministre de la Santé a annoncé le report de la mise en application de la loi Rist "dès que possible en 2022", à une semaine de son entrée en vigueur. Elle prévoyait notamment l'encadrement de la rémunération des médecins intérimaires, qui, dans certains hôpitaux, sont plus nombreux·ses que les titulaires. Un encadrement qui ne résoudra pas les difficultés de recrutement, mais empêchera certains services de fonctionner. Plus généralement, cette loi, qui concerne le volet non financier du Ségur de la Santé, est très en deça des enjeux, notamment en terme de moyens pour les hôpitaux, les soins et les personnels.

Amélie de Montchalin continue à dérouler le rouleau compresseur libéral de destruction de la Fonction Publique : après le recours accru aux non-titulaires et la casse du paritarisme, elle entend désormais faire travailler plus les agent·es de certaines collectivités, qui bénéficieraient selon elle d'une réduction induite de leur temps de travail.

Education Nationale

Conseils d'Administration

L'article R421-22, modifié le 24 décembre 2020 – dans le projet clair de mettre en charpie le caractère national du fonctionnement des EPLE - prescrit désormais que "le Conseil d'Administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide [...] de lui déléguer", le risque étant d'affaiblir le rôle du CA par la délégation de compétences à la CP, en dehors de tout fonctionnement démocratique. Le SNES-FSU recommande d'être particulièrement vigilant lors de l'installation du CA en votant séparément d'une part pour l'installation de la CP et d'autre part contre toute délégation de compétences à celle-ci, conservant son seul rôle de consultation pour avis. Si tel ne devait pas être le cas, il faut tout faire pour déléguer des compétences très secondaires comme celles définies aux alinéas 9 et 10 de l'article R 421-20 du Code de l'Education. En tout état de cause, il convient de se battre dans tous les établissements pour que le CA reste la seule instance décisionnaire de l'EPLE.

Lycées : Projet Local d'Evaluation

L'élaboration d'un PLE – projet local d'évaluation - imposé par le MEN dans la continuité de l'instauration de 40 % d'évaluation du Bac en contrôle continu, a fortement occupé, inutilement, les équipes enseignantes et de vie scolaire en lycée en ce début de premier trimestre. Le SNES-FSU, par ses analyses, ses outils et son réseau de militants, a largement réussi à juguler les velléités de contraindre de façon inacceptable les pratiques pédagogiques dans de nombreux lycées de l'académie, face quelquefois à des directions particulièrement injonctives. La vigilance reste cependant de rigueur, la publication d'une FAQ par le Ministère pouvant relancer les tentatives de reprise en main par les chef·fes d'établissement alors que nombre de PLE sont encore en gestation plus ou moins contrôlée...

Mouvement inter 2022

Le mouvement Inter a débuté le 9 novembre. Le Ministère continue à déconstruire petit à petit le mouvement du second degré, notamment par la création d'une nouvelle modalité d'affectation – nationale – sur postes à profils (POP), basée sur des critères bien opaques et, bien évidemment, s'affranchissant des barèmes nationaux. Dans une période de suppression permanente de postes, cette modalité ne pourra que durcir un mouvement devenu déjà très tendu. En parallèle, et contre l'avis unanime des organisations

syndicales, deux bonifications ont été supprimées, dont, particulièrement injuste, celle de "Parent isolé" qui permettait d'améliorer sensiblement des situations personnelles déjà très compliquées.

Enfin, une nouvelle modalité d'édition des confirmations de demandes a été mise en place, à la charge des demandeurs, alors même que la précédente fonctionnait parfaitement, ce qui va certainement mettre nombre de collègues dans une situation délicate... Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Sans compter que les calendriers nationaux et rectoraux sur ce nouveaux fonctionnement, non seulement sont extrêmement contraints, mais se percutent et se contredisent. La section académique a interpellé les services et est en attente de clarifications pour assister au mieux les collègues.

Non titulaires

La loi de Transformation de la Fonction Publique prévoit un recours accru au contrat. Dans l'Éducation Nationale, depuis déjà de très nombreuses années, des agent.es non titulaires sont recruté.es pour pallier les manques de personnels titulaires. Au niveau national, ils.elles représentent plus de 10% des enseignant.es du second degré. Le manque d'attractivité des métiers de l'Éducation Nationale explique en grande partie la nécessité croissante de recourir à des agent.es non titulaires mais l'absence de réelle revalorisation de nos métiers (notamment en matière de rémunération) y participe également. Alors que le gouvernement voit dans la généralisation du contrat, l'outil idéal pour « moderniser la Fonction Publique », sur le terrain la réalité est bien autre et l'objectif gouvernemental est bien de mettre au pas les personnels.

A cette rentrée, dans l'académie de Nantes, les conditions de travail des agent.es non titulaires continuent de se dégrader et la rémunération demeure insuffisante au vu des situations d'exercice.

Nous déplorons des nominations toujours plus tardives et « explosées » sur plusieurs établissements, ne permettant pas une bonne intégration des personnels au sein des équipes éducatives, leur communication avec le rectorat est inexistante en raison d'un service insuffisamment doté d'agent.es pour faire face au nombre toujours plus important de non titulaires (8 secrétaires pour 1500 agents + 1000 TZR). Ce manque de moyens génère de fortes tensions chez les un.es et les autres. Les délais de mise en paiement augmentent, qui placent certain.es collègues dans des situations (notamment familiales) parfois extrêmement compliquées, des attestations Pole Emploi envoyées plusieurs mois après la fin du contrat, ne permettant pas aux personnels de toucher les aides auxquelles elles.ils ont droit.

Action

La CA académique, réunie le mardi 16 novembre 2021, appelle à participer :

- aux actions du 25 novembre contre les violences faites aux femmes (rendez-vous en ligne sur le site académique du SNES-FSU : www.nantes.snes.edu) ;
- aux côtés des retraité.es, à la mobilisation nationale à Paris pour les pensions, la santé, et les services publics le 2 décembre prochain ;

Elle soutient les initiatives engagées et les mobilisations pour dénoncer les manques de moyens dans les établissements scolaires : postes non pourvus, non-remplacements de personnels, dotations insuffisantes.

La CAA invite les adhérent.es à investir tous les espaces d'échanges syndicaux (instances, stages académiques) pour résister aux pratiques managériales descendantes et autoritaires et favoriser les pensées collectives inventives.

Vu la gravité du contexte général, elle invite à s'engager dans les mobilisations à venir, que ce soit au sein des établissements ou dans la rue, notamment aux côtés d'autres syndicats, afin de défendre nos conditions de travail, l'éducation et la santé, notre système social et démocratique sérieusement mis à mal depuis déjà trois quinquennats. Face aux menaces qui pèsent sur notre pays et notre planète, nous ne devons en aucun cas baisser les bras.

Adopté à l'unanimité